

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 2 août 2022

NO 30

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

**OBJET : Statu quo négociation 2020-2023**

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez été plusieurs à nous questionner sur la présente ronde de négociation... qui perdure depuis déjà plus de deux ans. Disons que le « Momentum » des dernières rencontres n'y est plus, car la partie patronale ne donne pas signe de vie.

Quoi qu'il en soit, nous désirons vous rassurer quant aux avancements qui ont été faits le 21 juin dernier. En date d'aujourd'hui, il y a seulement trois éléments qui accrochent, soient le volet salarial, le régime de retraite et l'enjeu « principal » de la partie patronale.

Sachez qu'il est hors de questions que votre comité de négociation accepte une entente où il y a des paramètres salariaux différents des corps d'agents de la paix qui ont déjà signé. De plus, l'opportunité d'avoir des pourparlers entourant notre régime de retraite est une condition indissociable, puisque avec toutes les particularités du métier d'un agent de la paix, nous sommes en droit de pouvoir discuter avec les autorités gouvernementales pour trouver des avenues avantageuses et facilitantes pour notre fin de carrière. Cette demande est conjointe avec quatre (4) autres corps d'agents de la paix du gouvernement et nous sommes en étroite discussion entre nous.

Ceci étant dit, nous avons indiqué à la partie patronale que nous étions disponibles à tout moment pour négocier, et ce, malgré nos vacances estivales. Cependant, nous constatons que les représentants gouvernementaux ne semblent pas « friands », alors qu'ils nous avaient fait ces reproches en mars dernier...

En terminant, nous vous tiendrons au courant des développements le cas échéant et nous vous demandons d'être mobilisé et fin prêt à se faire voir et entendre s'il n'y a toujours pas de mouvement dans les prochaines semaines.

Votre comité de négociation